



Forum: Dépannage

Topic: Vente de son ordinateur et vie privée

Subject: Re: Vente de son ordinateur et vie privée

Publié par: doc

Contribution le : 30/12/2009 22:44:34

Je partage la prudence de zorro51.

Pour te prémunir d'une quelconque récupération de tes anciennes données, il y a 1 solution :

- utilisation d'un soft spécifique qui utilise la technique des "35 passes", validée par l'armée us. Les grands groupes et administrations françaises utilisent cette norme. Attention toutefois aux solutions gratos glanées sur le net sans validation aucune, qu'est-ce qui en garantit l'efficacité ? 35 passes, cela fait très très long le formatage d'un disque ne serait-ce que de 80 go, mais cela en vaut la peine si la sécurité est ton cheval de bataille. Il faut, en cas de problème, pouvoir se retourner juridiquement contre l'éditeur du logiciel en question.

Pour pouvoir surfer pendant quelques temps, je ne vois qu'une bonne soluçe :

- c'est bientôt les soldes. Tu achètes un disque 2"5 que tu clones du système du disque original et que tu installes à sa place. Quand tu revends la bécane, tu remets le disque d'origine. Ce dernier aura bien évidemment été au préalable formaté avec la norme des 35 passes.

Un petit point d'attention et de législation concernant la vente d'un pc : il faut également céder avec le pc toutes les licences OEM livrées avec l'ordinateur, y compris toutes les copies de sauvegarde.

Futur switcheur, bienvenue dans le monde du Mac.